

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION**

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE THOMAS SANKARA

PRESIDENCE



BURKINA FASO
Unité- Progrès – Justice

INSCRIPTION AUX EXAMENS SPECIAUX « A » D'ENTREE
A L'UNIVERSITE THOMAS SANKARA SESSION DE MAI 2021

Conditions d'inscription et composition du dossier

1°-Avoir 25 ans révolus au 01/01/2021 ;

2°-Une demande d'inscription non timbrée adressée directement à Monsieur le Président de l'université Thomas SANKARA entièrement écrite de la main du candidat. La demande doit préciser l'option choisie, être signée du candidat et porter ses noms, prénom(s) et adresse ;

3°-Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu ;

4°-Une notice individuelle, accompagnée des copies légalisées de tous les diplômes obtenus (même professionnels) ;

5°-Une déclaration sur l'honneur de remplir les conditions ci-dessous :

a) ne pas avoir fréquenté un établissement secondaire au cours des deux années précédentes la candidature aux examens spéciaux d'entrée à l'université (années scolaires 2017/2018 et 2018/2019) ;

b) ne pas être inscrit dans un établissement secondaire pour l'année scolaire en cours (2020/2021) ;

c) ne pas être titulaire du baccalauréat ;

d) ne pas avoir subi les épreuves du baccalauréat les deux (02) années précédant la candidature aux examens spéciaux « A » d'entrée à l'Université (années scolaires 2017/2018 et 2018/2019) ;

- e) ne pas être candidat au baccalauréat pour l'année scolaire en cours (2020/2021) ;
- f) ne pas avoir subi quatre (04) fois sans succès les épreuves des examens spéciaux « A » d'entrée à l'Université Thomas SANKARA ;

6°-Vingt mille (20.000) F CFA de frais de participation à verser au service de la comptabilité avant le retrait de la pochette de candidature ;

7°-Pour les candidats fonctionnaires, joindre à la demande :

- a) une autorisation de faire acte de candidature signée par le Ministre ou par délégation du ministère de tutelle ;
- b) une autorisation d'absence accordée par le chef de service du candidat ou par l'autorité compétente du ministère de tutelle.

Aucun dossier incomplet ne sera reçu.

8°-Toute fausse déclaration entraîne l'annulation de l'admission du candidat qui est aussi passible d'un conseil de discipline.

NB : Points 5,6 et 7 : la notice individuelle, la déclaration sur l'honneur et la pochette de candidature seront disponibles à l'ouverture du registre de dépôt des dossiers le lundi 15 mai 2021.

Remarques Importantes :

1-L'inscription est obligatoire pour tout candidat admis à l'examen spécial au titre de l'année universitaire 2020/2021. (en ligne)

2-Les candidats admissibles de la session de juillet 2020 doivent déposer un nouveau dossier complet de candidature pour la présente session.

3-Tout candidat admis à l'université Thomas SANKARA par la voie de l'examen spécial « A », est tenu de prendre une inscription à la rentrée de l'année de son admission et de poursuivre ses études exclusivement dans la spécialité choisie, et ce, jusqu'à la licence au moins, avant tout changement d'orientation. Ce changement d'orientation ne peut s'opérer que par équivalence sur la base de la licence.

**NOTICE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE A L'EXAMEN SPECIAL D'ENTREE A L'UNIVERSITE
THOMAS SANKARA SESSION DE MAI 2021.**

NOM : -----

PRENOM(S) : -----

DATE DE NAISSANCE : -----

LIEU DE NAISSANCE : -----

ADRESSE : -----

ETUDES ANTERIEURES ET ETABLISSEMENTS FREQUENTES : -----

DIPLOME(S) OBTENU(S) : -----

ACTIVITES PROFESSIONNELLES EXERCEES : -----

ETABLISSEMENT SOLLICITE : -----

DEPARTEMENT (1) s'il y a lieu : -----

NOMBRE DE CANDIDATURES DEJA PRISES : -----

Fait à Ouagadougou le-----

Signature

(1) Voir la liste des Etablissements ou
Départements autorisés à organiser
un examen spécial d'entrée à
L'Université Thomas SANKARA

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

(A recopier sur une feuille de demande et à signer à la main par le candidat)

Je soussigné(e) Nom.....Prénom(s).....

Né(e) le.....à.....

Candidat(e) à l'examen spécial « A » d'entrée à l'université Thomas SANKARA session de mai 2020, déclare sur l'honneur :

1- Ne pas avoir fréquenté un établissement secondaire au cours des deux années précédant ma candidature à l'examen spécial « A » d'entrée à l'Université Thomas SANKARA les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020 ;

2- Ne pas être inscrit(e) dans un établissement secondaire pour l'année scolaire en cours 2019/2020 ;

3- Ne pas être titulaire du baccalauréat ;

4- Ne pas avoir subi les épreuves du baccalauréat les deux (02) années précédant ma candidature à l'examen spécial « A » d'entrée à l'Université Thomas SANKARA les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020 ;

5- Ne pas être candidat(e) au baccalauréat pour l'année scolaire en cours 2020/2021 ;

6- Ne pas avoir subi quatre (04) fois sans succès les épreuves de l'examen spécial « A » d'entrée à l'Université Thomas SANKARA.

N.B : Toute fausse déclaration entraîne l'annulation de l'admission du/de la candidat(e) qui est aussi passible d'un conseil de discipline.

Fait à Ouagadougou, le.....

Signature

**NATURE DES EPREUVES DES EXAMENS SPECIAUX « A » D'ENTREE A L'UNIVERSITE THOMAS
SANKARA SESSION DE MAI 2021.**

Les examens spéciaux « A » d'entrée dans les universités Thomas SANKARA comportent deux groupes d'épreuves :

I -Une épreuve préliminaire et éliminatoire consistant en une conversation entre le jury et le candidat, portant sur les études et activités antérieures, ainsi que sur les projets de ce dernier. Cette épreuve permet d'apprécier les motivations du candidat ainsi que ses aptitudes à s'exprimer oralement et à analyser. Elle ne donne lieu à aucune note. A l'issue de celle-ci le jury proclame le candidat admissible ou non aux épreuves écrites.

II - Trois épreuves écrites

A) une épreuve commune de français pour toutes les options.

B) deux épreuves spécialisées selon les filières ci- après :

UFR/Sciences Juridiques et Politiques

- a) droit civil
- b) droit public général

UFR/Sciences Economiques et de Gestion

- a) Economie générale
- b) mathématiques

UFR/Sciences et Technologie

- a) Mathématiques
- b) Sciences Physiques

CALENDRIER DES EXAMENS SPECIAUX « A » D'ENTREE
A L'UNIVERSITE THOMAS SANKARA SESSION DE MAI 2021

Jeudi 15 avril 2021 : Ouverture du registre de dépôt des dossiers de candidature aux examens spéciaux « A ».

Jeudi 29 avril 2021 : Clôture du registre de dépôt des dossiers de candidature aux examens spéciaux « A », pour les candidats qui doivent subir l'épreuve orale

Lundi 10 et mardi 11 mai 2021 : 7 H – 12 H et 13 H – 15 H 30

Epreuve préliminaire éliminatoire, entretien des candidats avec le jury de la filière de formation sollicitée.

N.B : *Les candidats voudront bien prendre attache avec le service de la scolarité pour s'informer du lieu du déroulement de l'épreuve orale.*

Lundi 17 mai 2021 : Acheminement des résultats de l'épreuve préliminaire à la Direction des Affaires Académiques, de l'Orientation et de l'Information (D.A.O.I.).

Mercredi 19 mai 2021 : Affichage des résultats de l'épreuve préliminaire à la Direction des Affaires Académiques, de l'Orientation et de l'Information (D.A.O.I.).

Lundi 31 mai 2021 : Epreuves spécialisées (Matin et Soir) la salle sera précisée ultérieurement

Mardi 01 juin 2021 : Epreuve commune de français de 07 H à 11 H la salle sera précisée ultérieurement

Lundi 14 juin 2021 : Transmission des procès-verbaux de délibération et des notes des candidats (admis et ajournés) à la Direction des Affaires Académiques, de l'Orientation et de l'Information (D.A.O.I.).

Lundi 21 juin 2021 : Publication des résultats définitifs par la Direction des Affaires Académiques, de l'Orientation et de l'Information (D.A.O.I.).

N.B : *le dépôt des dossiers et les épreuves écrites se déroulent sur le site de l'UTS*